



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 056-215600800-20250627-DP05608025K0024-AR

CLASSEMENT SANS SUITE D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

COMMUNE DE GUILLIERS

| | |
|--|---|
| Dossier : DP 056080 25 K0024 Déposé le : 26/06/2025 <u>Nature des travaux</u> : pose d'une clôture <u>Adresse des travaux</u> : 2 La Ville Grignon 56490 Guilliers | <u>Demandeur</u> : ART ET CONCEPT PAYSAGERS représentée par Monsieur LOUESDON Steven 2 La Ville Grignon 56490 Guilliers |
| Références cadastrales : ZK105 Superficie du terrain : 320,00 m ² | |

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe votre demande d'autorisation ci-dessus référencée, et à laquelle aucune suite ne peut être donnée.

Votre projet consiste en pose d'une clôture, travaux dispensés de toute formalité d'urbanisme (article R. 421-2 du code de l'urbanisme). En effet, votre projet se situe en dehors des abords d'un monument historique. Enfin, la commune de GUILLIERS n'a pas délibéré pour soumettre les clôtures à autorisation (article R 421-12 d) du code de l'urbanisme).

Cependant, la dispense de formalités ne consiste pas à dispenser du respect des règles d'urbanisme. Votre projet doit respecter les règles relatives au document d'urbanisme de la commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à Guilliers, le **27 JUIN 2025**

